



SYTTOM 19

155 Rue des Vergnes
19600 Saint Pantaléon de Larche
Tél. : 05.55.22.61.30
Mail : syttom19@syttom19.fr
www.syttom19.fr

Marché de prestations diverses de services

Marché en procédure adaptée

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 3° du code de la commande publique.

Réalisation des vérifications et contrôles périodiques obligatoires des équipements électriques, de levage et des compacteurs.

**Avis d'appel public à la concurrence
(Publicité)**

Référence du marché : 2026-03

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

SYTTOM 19

155 Rue des Vergnes

19600 Saint Pantaléon de Larche

Téléphone : 05.55.22.61.30

Adresse internet : <http://www.syttom19.fr>

E-Mail : syttom19@syttom19.fr

Statut : Syndicat mixte ouvert

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques
- Environnement

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :

Contrôles Périodiques Obligatoires - Réalisation des vérifications et contrôles périodiques obligatoires des équipements électriques, de levage et des compacteurs.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de services : Prestations de services pour la collectivité

Lieu principal d'exécution :

Dans les différents Centres de transfert mentionnés dans le CCTP

CPV global à la consultation

CPV principal : 71356100-9

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

Le marché a une durée prévisionnelle de 24 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous

réserve que dans un délai de 10 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité économique et financière :**
- Autorisation d'indiquer en lieu et place le chiffre d'affaires moyen pour le nombre d'exercices requis.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par pourcentage et notés sur 100 :

1. Critère Coût global d'achat et d'utilisation pondéré à 40 %.
2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.
3. Critère Délais d'exécution pondéré à 20 %. (Délais d'engagement d'envoi du rapport de visite)

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2026-03

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/03/2026

Date limite de réception des offres : 31/03/2026 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique :

Il s'agit d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Limoges

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.